

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **SUBSTITUT ACETONE**

Code du produit: 0585

Numéro d'enregistrement: Voir Chapitre 3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Détergents de surface

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
	Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
	Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
	Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
	Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
	Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341  
51062 REIMS CEDEX  
Tel: 03 26 49 58 70

Courriel: chimie@charbonneaux.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFLA téléphone: 01 45 42 59 59

SAMU: 15  
POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

vPvB:

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 1)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

	Acide carboxylique d'éther alkyle ❗ Xi R38-41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	< 3%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE ❗ Xi R36; ⚠ F R11 R67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%

SVHC néant

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques

&lt; 5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau:

Après utilisation, laver les mains à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

(suite page 3)

FR

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 2)

- Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec les aliments.*
- Autres indications sur les conditions de stockage: *Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: *Sans autre indication, voir point 7.*

**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
AGW (Allemagne)	500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm 2(II);DFG, Y

- DNEL

**29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL**

DNEL	(CONSOUMMATEURS) Dermal - Long terme, effets systémiques: 1,1mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme, effets systémiques: 1,2mg/m <sup>3</sup> Ingestion - Long terme, effets systémiques: 7,5mg/kg bw/jour (TRAVAILLEURS) Inhalation - Long terme, effets systémiques: 10mg/m <sup>3</sup> Dermal - Long terme, effets systémiques: 3mg/kg bw/jour
------	---

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

DNEL	(CONSOUMMATEURS) Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 1 jour Valeur: 319mg/kg  Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 89mg/m <sup>3</sup>  Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 1 jour Valeur: 26mg/kg (TRAVAILLEURS) Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 1 jour Valeur: 888mg/kg  Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 500mg/m <sup>3</sup>
------	--

- PNEC

**29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL**

PNEC	(-) Eau douce 0,519 mg/l Eau de mer 0,0519 mg/l Rejets intermittents 5,19 mg/l STP (Station d'épuration d'eaux usées) 100 mg/l Sédiment d'eau douce 2,96 mg/kg p.s. Sédiment marin 0,296 mg/kg p.s. Sol 0,287 mg/kg p.s.
------	---

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

PNEC	(-) Eau douce: 140.9 mg/l Eau de mer: 140.9 mg/l Sédiment d'eau douce: 552 mg/kg Sédiment marin: 552 mg/kg Sol: 28 mg/kg
------	---

- Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Eviter tout contact avec les yeux.*
- Protection respiratoire: *N'est pas nécessaire.*

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 3)

- Protection des mains: Gants conseillés  
Gants en caoutchouc
- Matériau des gants Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  selon fabricant  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  selon fabricant  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· Odeur: Légère

· valeur du pH à 20 °C: 5

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition:  $> 100$  °C· Point d'éclair:  $> 60$  °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 0,9721 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**· **10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

### SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Oral LD50  $>3700$  mg/kg (RAT)Dermique LD50  $>2000$  mg/kg (RAT)LC50  $>2,04$  (RAT) (4h)

#### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Oral LD50 4570 ( $>2000$ ) mg/kg (rat) (BPL: non)  
(Valeur de la littérature)Dermique LD50 13400 ( $>2000$ ) mg/kg (rab) (BPL: non)  
(Valeur de la littérature)

Inhalatoire LC50 30 mg/m3 (rat)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Effet primaire d'irritation:**

· Corrosion cutanée / irritation cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Le niveau de réponse n'est pas suffisant pour déclencher une classification selon la Directive 67/548, mais suffisant pour exiger une classification selon le Règlement 1272/2008. Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation:**

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas d'effet sensibilisant connu.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**

· après une exposition répétée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 4)

- après une exposition unique: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Toxicité par aspiration:** Pas d'effet.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Cancérogénicité: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

### SECTION 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

##### 29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

LC50 (écologique)	>1000 mg/l (DAPHNIES) (48H) <i>Daphnia magna</i>
	841 mg/l (POISSONS) (96h)

##### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

CE50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (BPL: non) <i>Scenedesmus subspicatus</i> (valeur de la littérature)
	>100mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) <i>Daphnia magna</i> (valeur de la littérature)
LC50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 48h mg/l (POISSONS) (BPL: non) <i>Leuciscus melanotus</i> (Valeur de la littérature)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

##### 29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Biodegradabilité 91 % (-) (OCDE 301E - 28 jours)

##### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Biodegradabilité 53% % (-) (5 jours)  
Facilement biodégradable

##### Acide carboxylique d'éther alkyle

Biodegradabilité 82 % (-) (OECD 301)  
Facilement biodégradable

· Autres indications:

Les agents de surface présents dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### 29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Log Pow | 1,523 (-)

##### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Log Pow | 0,05 (-)

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

#### · 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 5)

· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - R11 Facilement inflammable.
  - R36 Irritant pour les yeux.
  - R38 Irritant pour la peau.
  - R41 Risque de lésions oculaires graves.
  - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
  - ICAO: International Civil Aviation Organization
  - ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
  - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
  - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
  - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
  - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

(suite page 7)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

· \* Données modifiées par rapport à la version  
précédente

(suite de la page 6)

FR  
(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.11.2014

Numéro de version 3

Révision: 28.11.2014

**Nom du produit: SUBSTITUT ACETONE**

(suite de la page 7)

**Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition** *Aucun scénario d'exposition n'est requis.*

FR